

# PROCES VERBAL DU MARDI 20 FEVRIER 2024

**Secrétaire de séance:** M. MARGILLET Lucien

**Absent :** M. VUILLEMIN Charly

Représenté : M. BRISEBARD Raphaël représenté par M. PIANET Philippe.

- **Programme de travaux ONF 2024**

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux qu'il est nécessaire de réaliser dans la forêt communale en 2024.

L'exposé de Mme Le Maire entendu, le Conseil Municipal par 9 voix pour, 1 abstention :

- valide le programme de travaux ci-après sous réserve de sous-traiter aux entreprises locales habituelles :

- Plantation de 250 plants douglas dans la parcelle 9, à 11.80 € = 2 950.00 € € ht

- décide d'inscrire les sommes correspondantes au budget primitif 2024 ;

Investissement : 2 950.00 € ht

Pas de travaux d'entretien des limites pour cette année.

- **Pas de délibération de coupes en 2024**

- **SPANC redevance 2024**

Mme le Maire propose de réviser les tarifs suite à la validation d'un nouveau devis avec le bureau d'études Sciences environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe les tarifs ci-après :  
(article 23 du règlement du SPANC)

Types de Redevances	Prix HT (facturé par Sciences Environnement)	Prix facturé à l'utilisateur HT	Prix facturé à l'utilisateur TTC
A1 redevance de vérification préalable de projet	125.00 €	135.00 €	148.50 €
A2 Redevance de vérification de l'exécution des travaux	150.00 €	165.00 €	181.50 €
A3 Redevance de contre visite dans le cadre d'une nouvelle vérification de l'exécution de travaux, ou de vente	115.00 €	125.00 €	137.50€
B1 Redevance de contrôle et de vérification du fonctionnement et de l'entretien (applicable aux installations existantes , contrôles organisés en nombre)	100.00 €	110.00 €	121.00 €
B2 Redevance de contre visite diagnostic (1 <sup>er</sup> diagnostic et diagnostics réguliers confondus)	85.00 €	95.00	104.50 €
B3 Redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation ou contrôle ponctuel sur demande	180.00 €	190.00 €	209.00 €

Le bureau d'étude souhaite refaire tous les diagnostics sur 2 ans. Les premiers datent de 2017.

Le conseil refuse de refaire tous les diagnostics cette année (1 abstention)

- **Devis d'entretien des locaux**

Mme le Maire présente le devis de l'entreprise NAOKI des Fins.

Locaux de la mairie, 90 €/intervention

Salle des fêtes, 105 €/intervention

Ancienne école 45 €/intervention

Cuisine 180 €/intervention

Vitrierie ancienne école 80 € annuel

Si agent d'entretien 20 €/h avec les charges patronales  
2h/semaine 100h/an environ 2000 €/an

Le conseil demande d'établir un autre devis.

- **Personnel**

**Secrétaire de mairie**

Une réunion a eu lieu le 01 février au Narbief.

L'option 2 a été retenue.

Les deux secrétaires sont employées par les 4 communes et se répartissent les 52.5 h hebdomadaires sur les 4 communes.

Le Bizot 20.25 h

Le Narbief 12h

La Bosse 11 h

Le Memont 9.25 h

Total 52.50 h

Sylviane s'occupe principalement des communes du BIZOT et de La Bosse

Evelyne s'occupe principalement des communes du Narbief et du Mémont

Sylviane pas de changement pour sa fiche de paye.

Le Bizot 13.50 h

Le Narbief 8 h

La Bosse 7.25 h

Le Memont 6.25 h

Total 35 h

**Attribution de la prime du pouvoir d'achat**

Cette prime exceptionnelle a été créée pour soutenir le pouvoir d'achat des agents publics.

Sylviane peut y prétendre sur décision du conseil municipal.

$800 \times 13.50/35 = 308.57$  €, versement en 1 fois.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'attribution de cette prime à Mme TRIMAILLE Sylviane, seul agent concerné.

**Pour Evelyne, création d'un poste d'agent administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et établissement d'un nouveau contrat du 01 mars au 31 août 2024.**

Le Bizot 6.75 h

Le Narbief 4 h

La Bosse 3.75 h

Le Memont 3.00 h

Total 17.50 h

**Attribution du RIFSEP,**

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer la prime IFSE à Mme MOUGIN Evelyne mensuel proratisé  $120 \times 6.75/35 = 23.14$  € mensuel (même montant que Mme PERSONENI Marie-France)

**ROLAND Amandine, gestion de la salle des fêtes**

Son contrat arrive à terme le 31 mars 2024.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour refaire un nouveau contrat à partir du 01 avril 2024 durée 1 an.

**Attribution du RIFSEP**

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer la prime IFSE à Mme ROLAND Amandine mensuel proratisé  $120 \times 2/35 = 6.86$  € mensuel (même montant que Mme PERSONENI Marie-France)

- **Subventions associations pour le Budget 2024**

Révision de la liste 2023

Projet de théâtre pour les 2 écoles du Russey, participation de 10 €/élève validé en mars 2023.

Subventions associations			
organismes	montant 2023	montant 2024	
DONNEURS DE SANG	50	50	
JALMALV	50	50	
<b>ADMR</b>	<b>100</b>	50	
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	80	100	
CLUB DU 3EME AGE	<b>100</b>	100	
COMITE DES FETES BIZOT	<b>550</b>	550	
<b>COOPERATIVE SCOLAIRE PUBLIC RUSSEY</b>	150	120	8*15
<b>COOPERATIVE SCOLAIRE PRIVEE RUSSEY</b>	285	270	18*15
<b>COOPERATIVE LES FINS MAT</b>	45	0	1*15
<b>SYNDICAT NOEL CERNEUX</b>		0	1*15
FAMILLE RURALE	200	200	
<b>ACCA DU BIZOT</b>	<b>250</b>	100	
ECOL ETTE	50	100	
<b>MAISON DES FAMILLES</b>	<b>62.00</b>	62	308X0.20
<b>PARENTS ELEVES PUBLIC RUSSEY</b>		80	8*10
<b>PARENTS ELEVES PRIVEE RUSSEY</b>		180	18*10
<b>TOTAL</b>	<b>1972</b>	2012	

Le conseil émet un avis défavorable aux nouvelles demandes :

Secours catholique

AFSEP 'Sclérose en plaques

Les restaurants du Cœur

La banque Alimentaire

- **Demande de rendez-vous pour projet d'installation d'une antenne relais télécom (Free)**

Free Mobile recherche un terrain pour implanter une antenne -relais.

Le conseil demande l'organisation d'une réunion avec Free.

- **Affaires diverses**

- Mise en comptabilité de la Carte communale avec le SCOT du Pays Horloger

Dans un premier temps le Pays horloger va analyser les documents d'urbanisme et nous dire si nous devons réviser ou non notre carte communale. Affaire à suivre

- Visite de Groupama pour révision du contrat d'assurance
- Terrain d'aisance 24 rue de la Boussotte, visite sur le terrain le 24/02/2024 à 11h
- AG JALMALV le 01 mars à 18h30 à Morteau
- Réunion des impôts à prévoir courant mars.
- Opérations fleurs et brioches

*Ar le Maire*  
RENAUD NARBONNE

Fin de séance à 22h30.



